

DEC182723DR05

Décision portant nomination de M Pedro Correia De Matos David aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 8028 intitulée Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8028 intitulée Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides (IMCCE) ;

Vu la décision n° DEC172245INSU en date du 23 août 2017 portant nomination de l'équipe de direction de l'unité mixte de recherche n°8028 intitulée Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides et nommant M. Jacques Laskar en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 8028 en date du 08/06/2018 ;

Considérant que M Pedro Correia De Matos David a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 10 au 12 avril (1^{ère} session) et du 15 au 17 mai 2018 (2^{ème} session).

DECIDE :

Article 1^{er} : M Pedro Correia De Matos David, ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 8028 intitulée Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides, à compter du 1^{er} juin 2018.

M Pedro Correia De Matos David exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M Pedro Correia De Matos David est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 12 octobre 2018

Le directeur de l'unité
Jacques Laskar

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du président de l'Observatoire de Paris